



Motion adoptée au congrès du SNJ-CGT le 8 mars 2017

LA RELAXE POUR DELTOUR, HALET ET PERRIN

Le 15 mars prochain, la justice luxembourgeoise doit rendre son verdict dans l'affaire Luxleaks et décider du sort de deux lanceurs et d'un journaliste qui ont révélé le scandale financier de l'évasion fiscale dans ce dossier emblématique de la liberté d'expression et la reconnaissance des lanceurs d'alerte.

Lors de l'audience en appel le 12 décembre 2016, les syndicats de journalistes français avec la Fédération européenne des journalistes (FEJ) avaient témoigné à Luxembourg leur solidarité aux trois prévenus.

Aujourd'hui le SNJ-CGT réitère sa condamnation face à l'acharnement de la justice de ce pays qui *« sous pression des multinationales, avait décidé en juillet de faire appel des condamnations (29 juin 2016) des lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet à respectivement 12 et 9 mois de prison avec sursis et une amende de 1500€ et 1000€ pour leurs révélations »*.

« Le parquet n'a pas digéré l'acquittement du journaliste Edouard Perrin dont l'enquête pour Cash investigation sur France 2 avait révélé les arrangements fiscaux au profit des multinationales, négociés avec l'administration fiscale luxembourgeoise par le cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) », selon le texte des syndicats.

Le SNJ-CGT, réuni en congrès à Montreuil ce jour, appelle à la relaxe d'Edouard Perrin, d'Antoine Deltour et de Raphaël Halet, qui n'ont fait qu'agir en conscience en informant et en dénonçant l'évasion fiscale.

Il faut tout mettre en œuvre pour assurer la liberté d'informer et la protection des lanceurs d'alerte.

Avec la FIJ/FEJ, le SNJ-CGT appelle la profession à se mobiliser. Il décide d'envoyer une délégation au Luxembourg le 15 mars pour témoigner de son soutien à Antoine Deltour, Raphaël Halet et Edouard Perrin.

Montreuil, le 08/03/2017